


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	21 avril 2017	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE	X	CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)	X	CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CUSVE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)			

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Rapport du groupe de travail sur l'attribution du surplus budgétaire 2015-2016	Point 9
--	------------

Responsable du dossier Josée Fortin Directrice Services à la vie étudiante	Signature 	Date 12 avril 2017
--	---	-----------------------

Préparé par Josée Fortin, directrice des Services à la vie étudiante

DOCUMENTS ANNEXÉS
- Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Rapport du groupe de travail sur l'attribution du surplus budgétaire 2015-2017

Synthèse du dossier

Contexte

Au CVE du 30 janvier 2015, la Direction des Services à la vie étudiante faisait part de la décision du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de majorer l'enveloppe dédiée aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap. Pour l'UQAM, ce réinvestissement du MEES s'élevait à 877 856 \$ pour l'année 2014-2015.

Suite à cette annonce de réinvestissement, les SVE ont procédé à un ajustement des services offerts aux étudiantes et étudiants en situation de handicap en augmentant le nombre de ressources humaines affectée au soutien et à l'accompagnement de cette population même si le montant annoncé par le MEES n'avait pas été versé aux SVE.

À la fin de l'année 2015-2016, le réinvestissement de 2014-2015 pour le soutien aux étudiants en situation de handicap a été versé aux postes budgétaires des Services à la vie étudiante puisque les sommes pour couvrir ces dépenses salariales avaient été imputées au budget des SVE. Rappelons que les SVE sont financés à

partir de la cotisation étudiante et la subvention dédiée aux services aux étudiants du MEES. Un montant de 577 884 \$ a ainsi permis de rembourser les Services à la vie étudiante pour les dépenses budgétaires effectuées en 2014-2015. C'est donc ainsi que le versement du réinvestissement de 2014-2015 à la fin de l'année 2015-2016 a occasionné un surplus budgétaire en découlant de l'ordre de 577 884 \$ dans le budget des SVE.

Considérant ce surplus situationnel de 577 884 \$ il importait de réfléchir à son utilisation et de mettre à contribution les étudiants dans cette réflexion.

À sa réunion du 25 novembre 2016, le Comité de la vie étudiante créait le Groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016 (2016-CVE-698) ayant comme mandat de :

- Formuler des propositions quant à l'utilisation du surplus budgétaire de 577 884 \$ de l'année 2015-2016 pour des activités liés aux services aux étudiants de l'UQAM;
- Faire rapport au Comité de la vie étudiante au plus tard le 27 janvier 2017.

Le groupe de travail était composé de :

Une représentante étudiante et deux représentants étudiants :

Madame Raphaëlle Vallières
Monsieur Jean-Patrick Reysset
Monsieur Liam Wolfs

La directrice des Services à la vie étudiante :

Madame Josée Fortin

Une personne ressource des SVE:

Monsieur Yvan Gagnon, chargé de gestion administrative

Il a été impossible pour le groupe de travail de présenter un rapport, le 27 janvier 2017, au Comité de la vie étudiante, comme demandé à la résolution 2016-CVE-68. Toutefois, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises : 11 janvier 2017, le 18 janvier 2017 et le 4 avril 2017. À la rencontre du 4 avril 2017, les membres du groupe de travail ont convenu de la répartition budgétaire suivante :

Ressources professionnelles	401 584,00 \$	Ce montant servira à payer le salaire de ressources professionnelles œuvrant auprès des étudiantes et étudiants en situation de handicap.
Besoins technologiques et besoins matériels	116 300,00 \$	Achats de logiciels informatiques et de matériels divers afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants en situation de handicap.
Soutien financier à un nouveau groupe étudiant pour les étudiants handicapés (ce groupe devra être reconnu selon la Politique 51 de reconnaissance des groupes étudiants)	10 000,00 \$	Ce montant sera conservé dans un compte UBR par les SVE jusqu'à ce qu'une demande soit déposée pour la reconnaissance d'un groupe reconnu pour les étudiants en situation de handicap. Ce montant permettra le démarrage du groupe.
Bonification au Programme de subventions des projets étudiants	10 000,00 \$	Bonification du Programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2017-2018.
Accueil personnalisé des étudiants étrangers	40 000,00 \$	Salaires étudiants pour offrir un service d'accueil personnalisé aux nouveaux étudiants étrangers du trimestre de l'automne 2017.

Total	577 884,00 \$
--------------	----------------------

Recommandation

Le Groupe de travail sur l'attribution du surplus budgétaire 2015-2016 recommande au Comité de la vie étudiante d'adopter la répartition présentée dans le présent avis.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Comité de la vie étudiante

Projet de résolution

Attribution du surplus budgétaire 2015-2016

RÉSOLUTION 2017-CVE

- ATTENDU les documents déposés en annexe;
- ATTENDU le versement de la subvention 2014-2015 pour le soutien aux étudiants en situation de handicap pour lesquels les services ont été effectués à partir des budgets réguliers des Services à la vie étudiante ;
- ATTENDU le surplus généré au budget de fonctionnement 2015-2016 des Services à la vie étudiante d'un montant de 577 884 \$;
- ATTENDU la résolution 2016-CVE-698 créant le Groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016 ;
- ATTENDU la volonté du Groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016 de répondre à des besoins énoncés par les associations et groupes étudiants ;
- ATTENDU les travaux du Groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016 ;
- ATTENDU les discussions en séance.

IL EST PROPOSÉ par , appuyé par , que le Comité de la vie étudiante :

ADOpte la répartition du surplus budgétaire de 577 884 \$ comme suit :

Ressources professionnelles	401 584,00 \$	Ce montant servira à payer le salaire de ressources professionnelles œuvrant auprès des étudiantes et étudiants en situation de handicap.
Besoins technologiques et besoins matériels	116 300,00 \$	Achats de logiciels informatiques et de matériels divers afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants en situation de handicap.

Soutien financier à un nouveau groupe étudiant pour les étudiants handicapés (ce groupe devra être reconnu selon la Politique 51 de reconnaissance des groupes étudiants)	10 000,00 \$	Ce montant sera conservé dans un compte UBR par les SVE jusqu'à ce qu'une demande soit déposée pour la reconnaissance d'un groupe reconnu pour les étudiants en situation de handicap. Ce montant permettra le démarrage du groupe.
Bonification au Programme de subventions des projets étudiants	10 000,00 \$	Bonification du Programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2017-2018.
Accueil personnalisé des étudiants étrangers	40 000,00 \$	Salaires étudiants pour offrir un service d'accueil personnalisé aux nouveaux étudiants étrangers du trimestre de l'automne 2017.
Total	577 884,00 \$	